

DOKUMENTATION · ANALYSE · DIFFUSION

# Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik

Suchabfrage	20.04.2024
Thema	Keine Einschränkung
Schlagworte	Agrarprodukte
Akteure	Andere Konsumentenschutzorganisation
Prozesstypen	Keine Einschränkung
Datum	01.01.1965 – 01.01.2021

## **Impressum**

## Herausgeber

Année Politique Suisse Institut für Politikwissenschaft Universität Bern Fabrikstrasse 8 CH-3012 Bern www.anneepolitique.swiss

## Beiträge von

Burgos, Elie Clivaz, Romain Seitz, Werner Ziehli, Karel

## **Bevorzugte Zitierweise**

Burgos, Elie; Clivaz, Romain; Seitz, Werner; Ziehli, Karel 2024. *Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik: Agrarprodukte, Andere Konsumentenschutzorganisation, 1987 – 2019*. Bern: Année Politique Suisse, Institut für Politikwissenschaft, Universität Bern. www.anneepolitique.swiss, abgerufen am 20.04.2024.

# Inhaltsverzeichnis

Allgemeine Chronik	•
Wirtschaft	•
Landwirtschaft	
Agrarprodukte	•

# Abkürzungsverzeichnis

BAG Bundesamt für Gesundheit
BOM Branchenorganisation Milch
SMP Schweizer Milchproduzenten

**Swissmilk** Genossenschaft Schweizer Milchproduzenten

OFSPOffice fédéral de la santé publiqueIP-LaitL'Interprofession Suisse de la filière laitFPSLFédération des producteurs suisses de laitSwissmilkFédération des producteurs suisses de lait

## **Allgemeine Chronik**

## Wirtschaft

## Landwirtschaft

## Agrarprodukte

PETITION / EINGABE / BESCHWERDE DATUM: 23.12.1987 WERNER SEIT7 Mit einer Petition «zur Förderung einer chemiefreien Landwirtschaft» an den Bundesrat und die Kantonsregierungen trat die neu gegründete «**Bio-Stiftung Schweiz**» an die Öffentlichkeit; ihr gehören Vertreterinnen und Vertreter von Umweltschutz- und Konsumentenorganisationen sowie eidgenössische Parlamentarier aus der SPS, dem LdU und der GPS an. Die Kantone werden in der Petition ersucht, den **biologischen Landbau offiziell zu anerkennen und zu fördern**; für Landwirte, welche auf den biologischen Landbau umsteigen, sollen ferner für die ersten Jahre Überbrückungskredite gewährt werden. Auf Bundesebene verlangt die Petition die Anerkennung der Anbau- und Kontroll-Richtlinien, die sich die Bio-Produzenten auf privatrechtlicher Basis bereits selber auferlegt haben. Weiter soll sich der Bundesrat für gerechte Preise für umweltschonende Produkte einsetzen.

Die in der Petition geforderte Bundesregelung des Bio-Landbaus ist seit 1974, als die Arbeitsgruppe «Biologischer Landbau» der Eidgenössischen Ernährungskommission den ersten «Bio-Bericht» vorlegte, in Diskussion. Aufgrund der kontroversen Reaktionen von 1985 auf einen Entwurf der Bio-Verordnung erlahmten die Bemühungen um eine staatliche Regelung: Nach Meinung des Bundesamtes für Gesundheitswesen (BAG) bietet das Lebensmittelgesetz keine genügende Grundlage für eine Bio-Verordnung. Es beantragte daher dem Bundesrat, das Dossier an das Bundesamt für Landwirtschaft zu übergeben; dieses winkte jedoch ab. Überraschend beschloss der Ständerat in der Herbstsession, die Regelung des biologischen Landbaus in das neue Konsumenteninformationsgesetz (BRG 86.030) zu integrieren. Dieses sieht Warendeklarationen vor, die von den Vertretern der Konsumenten und der Wirtschaft – in diesem Fall der Bio-Bauern – auszuhandeln sind. Die Regelung wird also voraussichtlich, wie bis anhin, privatrechtlicher Natur bleiben. 1

**GESELLSCHAFTLICHE DEBATTE**DATUM: 16.10.2002
ROMAIN CLIVAZ

Suite à la décision du National de ne pas introduire de moratoire en matière d'utilisation d'OGM, les paysans et les grands distributeurs ont fait une déclaration commune dans laquelle ils renoncent volontairement aux produits contenant des OGM. Les grands distributeurs (Migros, Coop, Carrefour Suisse), l'USP, Biosuisse, les Producteurs suisses de lait (PSL) et l'Association suisse des patrons boulangerspâtissiers ont élaboré le label « Suisse Qualité » signalant les produits agricoles et transformés garantis 100% suisses et sans OGM. Les grands distributeurs se sont engagés à ne plus offrir d'aliments génétiquement modifiés. Les associations de défense des consommateurs, tout en saluant la démarche, ont regretté l'absence du secteur de la restauration et de dispositions concernant les conditions d'élevage du bétail dans la déclaration. Elles ont également rappelé leur préférence pour des contrôles étatiques plutôt que par les producteurs et regretté la multiplication de labels rendant l'information opaque pour les consommateurs. <sup>2</sup>

GESELLSCHAFTLICHE DEBATTE DATUM: 19.11.2003 ROMAIN CLIVAZ

Le WWF, la Protection suisse des animaux (PSA) et les fédérations de défense des consommateurs ont **évalué les différents labels** présents sur les étalages des commerces. Si de nombreux labels ont été jugés peu recommandables, les produits « bio » l'ont été très positivement. L'existence d'organismes de contrôles indépendants, de la culture jusqu'à la vente, et le respect de critères stricts d'élevage et de production ont été relevés. <sup>3</sup>

VOLKSINITIATIVE DATUM: 27.11.2005 ELIE BURGOS Le Conseil fédéral a agendé la date de la votation populaire sur cet objet au 27 novembre. Trente-deux organisations paysannes, de consommateurs et de protection de l'environnement ont lancé la **campagne** en faveur du moratoire sur les OGM dans l'agriculture et dans les élevages d'animaux destinés à l'alimentation à la fin du mois de septembre. Le Conseil fédéral, représenté par le ministre de l'économie Joseph Deiss, responsable de ce dossier, s'est engagé quelques jours plus tard contre le texte. Au niveau des partis politiques, les Verts, le PS, le PEP, le PdT, l'UDF, de même que les

Démocrates suisses se sont prononcés en faveur de l'initiative. Pour les défenseurs du moratoire, l'utilisation du génie génétique dans le domaine alimentaire aurait pour conséquence de renchérir considérablement les prix des produits (y compris ceux sans OGM). De plus, les conséquences de la culture et de la consommation des OGM ne sont pas connues, selon les partisans du texte. Ils ont encore insisté sur le fait que l'initiative n'interdisait pas la recherche en Suisse, mais permettait de se donner du temps, afin d'effectuer des études, d'évaluer les dangers de ces nouvelles plantes et de se pencher, notamment, sur la coexistence dans l'agriculture des productions avec et sans OGM.

Le Conseil fédéral, le PRD, le PDC, l'UDC et le Parti libéral se sont opposés au texte, de même que l'USAM et Economiesuisse. Quelques sections cantonales du PDC (AG, GR, NE, NW, OW, SG, SZ, TI et UR) et de l'UDC (GL, GR, LU et TG) ont toutefois rejoint le camp des partisans de l'initiative en donnant des **mots d'ordre** contraires à la position du parti suisse. Les opposants au moratoire sur les OGM étaient d'avis que la Suisse, en cas de « oui », perdrait son attractivité pour les nouvelles technologies. Le projet priverait les paysans de leur liberté d'entreprendre et les consommateurs de leur libre choix. Ils estimaient, en outre, que cela aurait des conséquences négatives sur la recherche universitaire, de même que sur l'économie et l'emploi. Selon eux, la loi sur le génie génétique, entrée en vigueur en 2004, offrait des garde-fous suffisants.

## Votation du 27 novembre 2005

Participation: 41.7%

Oui: 1125 357 (55,7%) / cantons: 20 6/2 Non: 896 372 (44,3%) / cantons: 0

## Mots d'ordre:

-Oui: PS, Verts, PEP, PdT, UDF, DS; USS, Travail suisse, USP. -Non: PRD, PDC (9\*), UDC (4\*); USAM, Economiesuisse.<br/>
\* Recommandations différentes des partis cantonaux

En votation, **l'initiative populaire « pour des aliments produits sans manipulations génétiques » a été approuvée** par 55,7% des citoyennes et citoyens et par tous les cantons, sans exception. Le taux de participation s'est élevé à 41,7%. L'approbation a été particulièrement massive en Suisse romande et au Tessin. Il est intéressant de souligner qu'il s'agit seulement de la quinzième initiative populaire fédérale acceptée en votation. <sup>4</sup>

VERORDNUNG / EINFACHER BUNDESBESCHLUSS DATUM: 04.01.2006 FLIF BURGOS

Le projet d'ordonnance sur la coexistence de cultures sans organismes génétiquement modifiés (OGM) et avec OGM, a été majoritairement critiqué lors de la procédure de consultation qui s'est terminée en début d'année. Concrètement, cette ordonnance vise à assurer la protection de la production sans OGM en présence de cultures d'OGM. Les détenteurs d'une licence pour ces dernières devraient ainsi respecter une distance minimale entre les deux types de cultures, afin qu'il n'y ait pas de « contagion » supérieure à 0,5% possible dans un champ sans OGM. Si le PRD s'est prononcé de manière favorable à l'ordonnance, le PS, les Verts, le WWF, Greenpeace et les associations de protection des consommateurs ont jugé celle-ci trop vague et pas assez contraignante. Voir ici, pour l'initiative populaire sur les OGM de l'année 2005. <sup>5</sup>

ANDERES
DATUM: 15.05.2019
KARFI 7IFHII

IP-Lait lance un nouveau standard de durabilité pour les producteurs et productrices laitières qui devrait rapporter 3 centimes de plus par litre. Ce standard va un petit peu plus loin que les normes que doivent respecter les paysans et paysannes aujourd'hui. A terme, IP-Lait souhaite que ce standard s'applique à l'ensemble de la production laitière, la rendant par ce biais plus durable et renforçant le bien-être animal, selon les propos des représentants de la filière.

Pour autant, ce nouveau standard ne va pas bouleverser les pratiques actuelles et se veut être plus une offensive marketing – selon la lecture qu'en fait le Blick – contre les produits laitiers importés. 90% des vaches de ce pays remplissent, en effet, déjà les critères de ce lait appelé «swiss green», comme concédé par le président de la fédération des Producteurs suisses de Lait (Swissmilk) Hanspeter Kern. L'organisation de protection des consommateurs «Schweizer Konsumentenschutz» considère, pour cette raison, ce nouveau standard comme étant superflu, déplorant par là-même qu'aucun effort supplémentaire ne soit fait pour diminuer les antibiotiques ou les aliments concentrés donnés au bétail.

La mise en place de ce standard intervient, de plus, dans un cadre tendu en matière de prix du lait, les deux géants de la transformation, Emmi et Elsa, ayant annoncé vouloir le baisser de 3 centimes par litre, correspondant donc exactement à l'augmentation promise par «swiss green». En conséquence, la plupart des producteurs et productrices de lait obtiendront vraisemblablement le même montant qu'auparavant, comme relevé par Isidor Baumann (pdc, UR) lors de la discussion autour de la motion 19.3952 au Conseil des Etats. <sup>6</sup>

1) AB NR, 1987, S. 1858; AB NR, 1987, S. 520; AB NR, 1987, S. 525 f.; AB NR, 1987, S. 987 f.; AB NR, 1987, S. 996 f.; AB SR, 1987, S. 538 ff.; AB SR, 1987, S. 544 ff.; AT, 23.1.87; BZ, 10.2.87; NZZ, 11.2.87; SHZ, 30.4.87; BaZ, 27.8.87; TA, 27.8. und 23.12.87; Presse vom 28.8.87.

<sup>2)</sup> Presse du 16.10.02.

<sup>3)</sup> Presse du 19.11.03.

<sup>4) 24</sup>h et LT, 29.9.05 (lancement de la campagne); presse du 4.10.05 (arguments opposants); SGT, 19.11.05 (mots d'ordre contraires).; FF, 2005, p. 3823; presse du 28.11.05.; Voir entre autres: 24h, 29.9.05.

<sup>5)</sup> NZZ et QJ, 4.1.06.

<sup>6)</sup> Communiqué de presse IP-Lait du 14.05.19; NF, 1.7.19; AZ, 17.7.19; Lib, 13.8.19; 24H, AZ, Blick, 14.8.19; NZZ, 21.9.19